

Sur un billet de Bonaparte écrit en 1798

Autor(en): **Bonaparte**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **80 (1972)**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sur un billet de Bonaparte écrit en 1798

J.-P. CHUARD

L'existence du billet de Bonaparte que nous publions ici nous était connue par les *Souvenirs inédits* d'Henri Monod. Le grand magistrat vaudois, racontant la mission dont il avait été chargé à Paris, en 1798, avec deux compatriotes, nota ces quelques lignes : « Nous avons fait une visite au général Bonaparte, nous le manquâmes, il nous écrivit à ce sujet un billet, qui doit être dans les archives du Conseil, où, vu le personnage, il deviendra une pièce curieuse. »¹

Les éditeurs des *Souvenirs inédits*, MM. Biaudet et Junod, ne purent retrouver, ainsi qu'ils l'indiquèrent dans une note, « cette pièce aux Archives cantonales vaudoises, dans les séries de l'Helvétique »².

Le hasard nous a fait récemment découvrir, dans l'un des cartons du *Fonds Glayre*, le billet de Bonaparte³. Par quel cheminement y est-il parvenu ? Nous l'ignorons. Une chose paraît pourtant certaine : le billet a dû quitter à un moment donné « les archives du Conseil », pour être mis par la suite en vente, ainsi que tend à le prouver l'extrait d'un catalogue imprimé, qui l'accompagne.

Quoi qu'il en soit, il nous est apparu opportun de reproduire ici cette « pièce curieuse », non sans évoquer brièvement les circonstances dans lesquelles elle a été écrite.

L'un des premiers soucis de l'Assemblée provisoire, au lendemain de la proclamation de la République lémanique, le 24 janvier 1798, fut d'envoyer une députation à Paris, auprès du Directoire de la République française. Cette députation avait pour mission de lui porter l'expression de la reconnaissance du peuple vaudois. Elle devait également faire connaître au Directoire le désir des Vaudois de rester unis à la Suisse, ainsi que traiter avec lui différentes questions financières et économiques et charger enfin officiellement Frédéric-

¹ HENRI MONOD, *Souvenirs inédits*, Ed. : J.-C. Biaudet et Louis Junod, Lausanne 1953, p. 103 (*Bibl. hist. vaud.*, XV).

² HENRI MONOD, *op. cit.*, p. 103, note 2.

³ Archives cantonales vaudoises, Hn 467.

César de Laharpe de représenter la jeune République lémanique auprès du gouvernement de Paris ¹.

Henri Monod, qui avait partiellement assumé la présidence, dès le 17 janvier, du « Comité central » ², André-Urbain Lafféchère ³ et Jean-Pierre-Elie Bergier ⁴ furent désignés, le 26 janvier, pour constituer cette députation ⁵. Ils partirent quelques jours plus tard, en compagnie d'Autier, l'aide de camp du général Ménard, et arrivèrent à Paris le 4 février ⁶.

Le lendemain déjà, les députés vaudois étaient reçus par Barras, entouré de trois autres Directeurs ; ils lui remirent leurs lettres de créance et s'entretinrent avec lui pendant une demi-heure ⁷.

Le 6 février, toujours accompagnés par Autier, les Vaudois eurent une audience avec Charles-Maurice Talleyrand, ministre des Affaires extérieures ⁸. A l'issue du dîner auquel Talleyrand les avait conviés, ils se rendirent chez le général Bonaparte, ainsi qu'Autier devait le rapporter à la séance du 15 février de l'Assemblée représentative provisoire. « Je lui annonce (à Bonaparte), dit notamment Autier, que vos députés étoient avec moi et je sollicite pour eux une audience. Le Général ordonne qu'on les fasse entrer, mais ne s'attendant pas à être reçus, vos Députés étoient déjà partis. » ⁹

Cette première rencontre manquée fut remise à plus tard et Autier crut pouvoir ajouter encore : « Vos Députés ont dû avoir Audience de lui le jour de mon départ de Paris. » ¹⁰

En fait, cette audience-là n'eut pas lieu non plus.

¹ EUGÈNE MOTTAZ, *L'Assemblée provisoire de 1798 et la France*, dans *RHV*, 1903, p. 51. Sur la mission de cette députation, voir également HENRI MONOD, *Mémoires*, t. I, Paris 1805, p. 127-134.

² Henri Monod (1753-1833) et Philippe Secretan (1756-1826) s'étaient partagé cette présidence dès le 17 janvier 1798. HENRI MONOD, *Souvenirs inédits*, p. 2.

³ André-Urbain de La Fléchère ou Lafféchère (1758-1832), de Nyon, ancien officier aux gardes suisses de Hollande. Il sera membre du Sénat helvétique et, de 1815 à 1825, conseiller d'Etat. ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. II, Lausanne 1878, p. 23.

⁴ Jean-Pierre-Elie Bergier (1743-1822), banneret de la Cité, membre du Petit Conseil en 1803. A. DE MONTET, *op. cit.*, t. I, p. 43-44.

⁵ E. MOTTAZ, *loc. cit.*, p. 52, et RENÉ SECRETAN, *Le juge Philippe Secretan pendant la révolution vaudoise*, dans *RHV*, 1948, p. 37. Philippe Secretan note la constitution de cette députation en date du 27 janvier 1798.

⁶ *Peuple vaudois, Bulletin officiel* (abrégé plus bas *B.O.*), n° 10 (10 février 1798), p. 61, publie la première lettre des députés vaudois, datée du 6 février. Les lettres suivantes se trouvent dans E. MOTTAZ, *loc. cit.*, p. 52 ss.

⁷ *B.O.*, n° 10 (10 février 1798), p. 61 et n° 14 (15 février 1798), p. 75-76.

⁸ *B.O.*, n° 14 (15 février 1798), p. 76 et n° 32 (7 mars 1798), p. 189.

⁹ *B.O.*, n° 14 (15 février 1798), p. 76.

¹⁰ *B.O.*, n° 14 (15 février 1798), p. 77.

Grâce à l'appui qu'ils trouvèrent auprès de deux compatriotes, Vincent Perdonnet ¹ et Pierre Ochs ², Monod, Lafléchère et Bergier purent remplir leur mission avec succès. « Nous obtîmes, écrit Monod, tant en réalité qu'en promesses tout ce que nous étions chargés de demander. On nous accorda entr'autres une permission assez étendue pour l'exportation des grains. [...] On nous promit que nous serions indemnisés des frais que pourrait coûter l'entretien des troupes françaises, on donna même l'ordre qu'elles ne fussent pas à notre charge. » ³

Avant de quitter Paris, les députés vaudois furent invités à venir présenter à Talleyrand, le 6 ventôse (24 février), vers 4 heures, « le citoyen La Harpe en sa nouvelle qualité ». Talleyrand voulait également, au moment de leur départ, leur exprimer « la haute estime » que lui avaient « inspiré l'énergie du Peuple vaudois, et la sagesse éclairée de ses Députés » ⁴.

Le même 6 ventôse, les trois Vaudois rendirent visite à Bonaparte. Ils le manquèrent. Le général leur adressa alors le billet dont parle Monod et qui était libellé de la manière suivante :

Paris le 6 ventôse an 6
de la République une et indivisible

Je suis fâché, citoyens, de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous y êtes présentés. J'aurais vu avec plaisir les Députés d'un Peuple qui vient de rompre ses chaînes. Je les aurais remerciés du bon accueil que j'ai reçu en traversant le pays de Vaud ⁵.

Je vous salue.

Bonaparte.

Aux Citoyens Députés du Pays de Vaud, Rue Traversière
Honoré, Hôtel des Indes ⁶.

¹ B.O., n° 32 (7 mars 1798), p. 190.

² B.O., n° 33 (8 mars 1798), p. 197.

³ HENRI MONOD, *Mémoires*, t. I, p. 131-132.

⁴ B.O., n° 35 (10 mars 1798), p. 212-213, lettre de Talleyrand aux députés vaudois.

⁵ Allusion à la traversée du Pays de Vaud, en novembre 1797. Voir à ce sujet, PIERRE GRELLET, *Avec Bonaparte de Genève à Bâle*, Lausanne 1946, p. 52 ss.

⁶ Voir p. 103, n. 3.

Ce billet fut produit par les députés, lorsque, de retour au pays, ils firent rapport, le 4 mars, à l'Assemblée provisoire sur leur mission à Paris ¹. Il fut publié en date du 10 mars dans le *Bulletin officiel* ², avec la « lettre du Ministre des relations extérieures » ³ et la « réponse » que Valier, président de l'Assemblée, fit au rapport des députés, réponse dans laquelle il leur exprima la reconnaissance du peuple vaudois avant de leur donner « l'accolade fraternelle » ⁴.

Valier Le C. Montjoye
 de la République une et indivisible

J'ai fait, Citoyen, de ne pas même trouver
 de moi-même long que vous y êtes présents.
 J'ai vu avec plaisir les Députés d'un
 Peuple qui vient de rompre ses chaînes.
 Je les aurais remerciés du bien accueilli que
 j'ai eu en traversant le pays de Vaud.
 Je vous salue
 Provisoire

aux Citoyens Députés du Pays de Vaud
 chez le Citoyen Bourgeois
 Hôtel des Indes

¹ Le rapport de la députation est reproduit dans *B.O.*, n° 32 (7 mars 1798), p. 188-190 et n° 33 (8 mars 1798), p. 197-198.

² *B.O.*, n° 35 (10 mars 1798), p. 213.

³ *Ibid.*, p. 212-213.

⁴ *Ibid.*, p. 214.